

*Déclarations de ministre*

De toute façon, les Canadiens se demandent ce qu'ils doivent faire au sujet de leurs projets de voyage et j'espère qu'ils ne seront pas obligés de se fier à la ligne directe. J'ai moi-même composé le numéro de cette ligne directe hier, mais les renseignements que j'ai obtenus étaient très vagues. Les choses vont peut-être mieux maintenant, mais ceux qui m'ont répondu ignoraient qu'il s'agissait d'une ligne directe et ont simplement dit qu'ils me rappelleraient. J'espère que le service s'est amélioré.

Le ministre est peut-être excusable de ne pas avoir traité du point très important invoqué par le député de Sudbury (M. Frith). Mais il faudrait que le gouvernement s'occupe de cette question car il s'impose de bien faire comprendre à l'Union soviétique que si elle tient à être traitée en membre sérieux de la communauté internationale, le secret, le manque de communication et l'absence d'information qui ont entouré cet événement sont tout à fait inadmissibles dans toute optique.

Nous vivons sur une très petite planète, et quel que soit le côté du rideau de fer où nous habitons, nous n'en avons pas moins l'obligation de répondre à nos semblables du genre de poison—dans le cas présent il s'agit de matières radioactives—que nous relâchons dans l'écosphère qui nous est commune. Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je dis à l'Union soviétique qu'elle avait là l'occasion idéale de concrétiser certaines des belles phrases qu'elle a souvent répétées au sujet de la communauté internationale. Jusqu'ici, l'Union soviétique a brillé par son incapacité à concrétiser ces belles phrases. J'espère qu'elle profitera de l'occasion pour améliorer sa réputation dans les jours qui viennent, parce que nous allons être aux prises avec cette crise pendant encore un certain temps. J'espère que le peu de choses que nous avons à dire à la Chambre des communes sera susceptible d'encourager l'Union soviétique à se montrer moins avare d'informations qu'elle l'a été ces derniers jours.

Enfin, les députés qui sont ici depuis un certain temps savent que depuis mon arrivée à la Chambre en 1979, je ne cesse de demander au gouvernement canadien par tous les moyens dont je dispose de reconsidérer l'orientation adoptée vers l'option de l'énergie nucléaire. Avec tout le respect dû à mes collègues libéraux, cette option nous a été imposée par des gouvernements libéraux successifs, qui ont constamment refusé de faire quoi que ce soit d'autre que des réexamens ministériels internes de l'option de l'énergie nucléaire au Canada même. Nous avons le devoir de regarder ce qui se passe chez nous et de faire enquête sur l'ensemble du cycle des combustibles au Canada. Le parti progressiste conservateur avait promis cela en 1979, mais dix-huit mois environ après sa venue au pouvoir il n'a pas respecté cet engagement.

En terminant, je regrette de paraître finir sur un ton partisan. Il n'en est rien. La question de l'énergie nucléaire transcende beaucoup de frontières idéologiques, puisque le nucléaire a été adopté aussi bien par l'Union soviétique que par les États-Unis. Ces pays font courir des risques à l'environnement mondial pour réaliser des objectifs industriels et économiques à court terme. Ils font courir un risque incroyable à l'humanité, et je pense qu'il est temps pour le Canada de réexaminer l'élan et l'encouragement qu'il a donnés à la prolifération des réacteurs nucléaires dans l'ensemble du monde.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES****MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n<sup>os</sup> 5, 6 et 11 de M. Angus (p. 12764).

**M. le vice-président:** Il reste encore cinq minutes au député de Halifax-Ouest.

**M. Crosby:** Monsieur le Président, permettez-moi de répéter tout d'abord ce que je disais plus tôt durant le débat de l'article 4 du projet de loi C-75. Les députés savent que l'article 4 du projet de loi propose un nouvel article, l'article 3.1 de la Loi sur la marine marchande du Canada et prévoit que des droits seront imposés pour les services à la navigation fournis par la garde côtière canadienne.

Ce que je tenais à dire plus tôt c'est que l'article 4, soit le nouvel article 3.1 de la Loi sur la marine marchande du Canada, a trait au transport maritime. De fait, toute la Loi sur la marine marchande du Canada a trait au transport maritime. Ce n'est qu'indirectement que les pêches côtières sont touchées.

Les députés libéraux et néo-démocrates veulent faire croire aux Canadiens que l'objet de cette disposition est d'imposer des droits et des redevances aux pêcheurs canadiens, notamment à ceux de la région de l'Atlantique. L'opposition crée ainsi une illusion. L'objet de la Loi sur la marine marchande du Canada et des modifications qui y sont apportées est de veiller à assurer la sécurité et une concurrence équitable dans le domaine du transport maritime.

Je me dois de le répéter, car je ne veux pas que les gens soient induits en erreur par des députés de l'opposition qui veulent faire croire que ces nouvelles dispositions auront un effet néfaste sur ceux qui naviguent dans nos voies maritimes. Ce n'est absolument pas le but du projet de loi. Les Canadiens peuvent se rassurer. Qu'ils n'écoutent pas les raisonnements et les cheminements tortueux des députés de l'opposition. Nous sommes ici pour accroître la sécurité des océans. Nous sommes ici pour promouvoir la cause des transports maritimes au profit du Canada et des Canadiens.

Il était intéressant d'écouter les observations du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), en Ontario, et du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui représente un secteur du canal Rideau. Je n'ai pas de mal à m'expliquer leur manque de connaissance, pas plus que la frustration de mon collègue le député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall), quand ces députés parlent des transports maritimes dans l'optique étriquée qu'ils ont d'une activité internationale qui apporte des millions de dollars de recettes au Canada et qui fait travailler des milliers de Canadiens sur les côtes est et ouest. Le transport maritime est une importante source de travail dans la ville de Halifax.